



Formation Petite Enfance

ACCOMPAGNEMENTS VAE DES METIERS DE LA PETITE ENFANCE

**CAP AEPE, D.E Auxiliaire de Puericulture,
D.E Educateur de Jeunes Enfants, CAFERUIS**



**Un accompagnement individualisé
Possibilité en distanciel**

VERS UN SERVICE PUBLIC DE LA VAE

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet, à toute personne engagée dans la vie active, d'obtenir une certification professionnelle par la validation de son expérience acquise dans le cadre d'une activité professionnelle et/ou extra-professionnelle. La certification doit être inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Toute personne, quel que soit son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins un an d'expérience en rapport direct avec la certification visée – que l'activité ait été exercée de façon continue ou non – peut prétendre à la VAE.

La loi n°2022-1598 du 21 décembre 2022 portant mesure d'urgence relative au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi fait évoluer les dispositions relatives à la VAE.

Les principaux changements en cours en 2023 :

- Un accès universel à tous qui supprime la condition minimale d'un an
- La possibilité de valider des blocs de compétences d'une certification
- Une plateforme «guichet unique» en ligne regroupant plus de 200 certifications
- Un accompagnement par des «architectes accompagnateurs de parcours»
- Un congé VAE de base porté à 48h
- Un accompagnement dès le dossier d'admissibilité
- Une possibilité d'intégrer des actions de VAE aux contrats de professionnalisation, la «VAE inversée»



UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISE

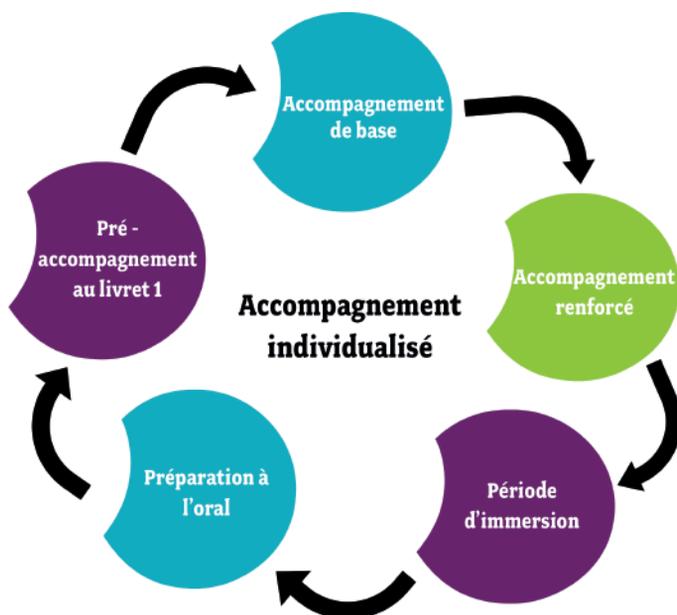
Nous vous proposons un entretien de positionnement dans le mois qui suit votre premier contact. Notre accompagnement comprends :

- **Une possibilité de pre-accompagnement** : Nous proposons un appui à la rédaction du dossier administratif de recevabilité (livret 1) qui constitue le point de départ de votre parcours : Analyse des éléments pertinents à mettre en relation votre certification, aide rédactionnelle, aide pour réunir les pièces administratives nécessaires à la constitution du dossier.

- **Un parcours individualisé allant de 48h à 72h d'accompagnement** :

Il comprend la rédaction du dossier de validation (livret 2) et la préparation de l'entretien oral devant le jury. Nous vous proposons un parcours individualisé en fonction de votre profil allant d'une formule de base de 48h à une formule renforcée jusqu'à 72h.

- **Un stage d'immersion pratique de 70h si besoin de renforcer votre expérience.**



NOTRE EXPERTISE PETITE ENFANCE

Nous considérons qu'un professionnel petite enfance est avant tout un travailleur social au service du développement de l'enfant et de la réduction des inégalités avant l'entrée à l'école maternelle. Face à la complexité des parcours familiaux et à l'évolution du marché du travail, nous avons développé E2S FORMATION Petite Enfance pour accompagner la montée en compétence des professionnel-les par l'accompagnement à la VAE.

UNE EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE SPECIALISEE DE LA PETITE ENFANCE

Notre équipe de formateurs est composée de professionnel-les qualifié-es de la Petite Enfance, et de l'accompagnement social pour vous faire bénéficier d'une expertise croisée.

Nous nous appuyons sur un réseau de crèches coopératives et associatives pour l'accueil des stagiaires en immersion professionnelle pour renforcer leur parcours d'accompagnement VAE.

MODALITES PEDAGOGIQUES

Notre approche est fondée sur une pédagogie active qui allie notre expertise petite enfance et des méthodes pédagogiques individualisées. Le stagiaire puise dans ses expériences pour progresser dans son processus d'apprentissage :

- Démarches d'auto-évaluation (mise en lien d'activité, compétences, référentiel)
- Analyse des pratiques professionnelles
- Travaux de groupe et séquences individuelles
- Accès à notre Pôle de ressources pédagogiques



NOS PARCOURS

Un accompagnement VAE dure entre 6 mois et un an à raison de 1 à 2 entretiens de 2h en face à face tous les mois. L'essentiel du travail est donc effectué par le stagiaire. C'est une démarche qui demande de l'**investissement personnel** et de la **disponibilité**. Il est donc nécessaire de bien cerner son besoin.

Parce qu'il n'est pas toujours évident de se mobiliser sur son projet personnel chez soi **nous mettons à disposition une salle équipée en matériel informatique** que les stagiaires peuvent utiliser pour venir travailler.

UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ

ACCOMPAGNEMENT DE BASE 48h (LIVRET 1 et 2)

ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ JUSQU'À 72H (LIVRET 1 et 2)

+ OPTION STAGE EN IMMERSION

Pour chaque accompagnement nous pouvons proposer **une période de stage en immersion** si nécessité de compléter son expérience.

Accessibilité : Nos locaux ne sont pas accessibles aux PMR, vous pouvez nous contacter pour organiser un accompagnement en distanciel.



ACCOMPAGNEMENT DE BASE

Intitulé

Accompagnement renforcé à la Validation des acquis de l'expérience pour les diplômés AP, EJE, AEPE et CAFERUIS.

Objectifs pédagogiques visés

Accompagner les candidats à identifier, organiser et analyser les éléments de leurs expériences professionnelles et personnelles en vue de l'obtention du livret de présentation des acquis de l'expérience
Accompagner les candidats à la rédaction de ce livret au regard des différents référentiels du diplôme ou de la certification visée
Accompagner les candidats à soutenir leur présentation devant un jury

Public visé

Salariés en poste dans un EAJE – assistantes maternelles agréées – auxiliaires parentales
Demandeurs d'emploi

Pré requis

Justifier de l'exercice d'une activité salariée, non-salariée ou bénévole en rapport direct avec le diplôme visé, soit minimum 1607h d'activité professionnelle ou bénévole.

Modalité

Un entretien de positionnement professionnel permettant de choisir le diplôme adéquat, de présenter le dispositif VAE, et les modalités d'accompagnement.

Un accompagnement individualisé sous forme d'entretien et/ ou de sessions collectives à un rythme de 1 à 2 entretiens de 2h par mois.

Un entretien post-VAE : un bilan après votre passage devant le jury. En cas de validation partielle, un plan d'action vous est proposé avant votre nouveau passage. (Entretiens complémentaires, oraux blancs)

Durée totale : 48h

- Accompagnement à la constitution du livret 1 et 2 et au passage à l'oral : 48h



ACCOMPAGNEMENT RENFORCE JUSQU'À 72H

Intitulé

Accompagnement renforcé à la Validation des acquis de l'expérience pour les diplômés AP, EJE, AEPE et CAFERUIS.

Objectifs pédagogiques visés

Accompagner les candidats à identifier, organiser et analyser les éléments de leurs expériences professionnelles et personnelles en vue de l'obtention du livret de présentation des acquis de l'expérience

Accompagner les candidats à la rédaction de ce livret au regard des différents référentiels du diplôme ou de la certification visée

Accompagner les candidats à soutenir leur présentation devant un jury

Public visé

Salariés en poste dans un EAJE – assistantes maternelles agréées – auxiliaires parentales

Demandeurs d'emploi

Pré requis

Justifier de l'exercice d'une activité salariée, non-salariée ou bénévole en rapport direct avec le diplôme visé, soit minimum 1607h d'activité professionnelle ou bénévole.

Modalité

Un entretien de positionnement professionnel permettant de choisir le diplôme adéquat, de présenter le dispositif VAE, et les modalités et la durée de l'accompagnement en fonction du besoin estimé.

Un accompagnement individualisé sous forme d'entretien et/ ou de sessions collectives à un rythme de 1 à 2 entretiens de 2h par mois.

Un entretien post-VAE : un bilan après votre passage devant le jury. En cas de validation partielle, un plan d'action vous est proposé avant votre nouveau passage. (Entretiens complémentaires, oraux blancs)

- Accompagnement à la constitution du livret 2 et au passage à l'oral : jusqu'à 72h

TARIFS ET PRISES EN CHARGE

POUR TOUS

Vous pouvez utiliser votre CPF pour financer votre accompagnement VAE et des formations complémentaires pour étayer votre démarche de VAE.

VOUS ETES SALARIE

Vous pouvez solliciter :

- Votre employeur via le plan de développement des compétences ou le dispositif PRO A VAE
- Transitions Pro dans le cadre des transitions collectives qui permettent d'accompagner les salariés vers un métier émergent issu de nouveaux domaines d'activité.
- Le FNE Formation pour les entreprises en difficultés

L'accompagnement VAE peut s'effectuer :

sur votre temps de travail : demande de congé VAE à faire à votre employeur.

hors temps de travail : demande à faire à votre OPCO

VOUS ETES DEMANDEUR D'EMPLOI

- La région, par le Chéquier VAE, prend en charge l'accompagnement VAE .
- Pôle Emploi, Les dépenses prises en charge sont : les frais de recevabilité, les frais d'inscription auprès de l'organisme certificateur, les actions de validation, les actions de formation, les frais divers (transport, repas et hébergement).
- Si votre dernier contrat de travail était un CDD, vous pouvez faire une demande de prise en charge totale ou partielle par l'Opacif

TARIFS SUR DEVIS

| | A partir de |
|----------------------------|-------------|
| je suis salarié | 3000 € |
| je suis demandeur d'emploi | 800 € |

Responsable de formation référente handicap

Laëtitia ASSE

06 17 50 17 29

01 48 59 00 49

**Pour toutes demandes d'informations
ou réclamations :
formation@e2s.coop
site internet : <https://formations.e2s.coop>**

**Accessibilité : Nos locaux ne sont pas accessibles aux PMR, dans ce cas merci de nous contacter
pour organiser un accompagnement en distanciel.**

Adresse : 18 rue saint Antoine, bâtiment E4 93100 Montreuil
Accès métro ligne 9 arrêt Mairie de Montreuil
bus 121 ou 102 arrêt Danton

